



VILLE DU GOSIER

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Permanence du service des impôts au Gosier

GOSIER, LE 9 MAI 2012 - La Ville du Gosier informe les administrés que le service des impôts tiendra deux permanences pour venir en aide à ceux qui le souhaitent, sur la déclaration des revenus 2011.

Les permanences se tiendront :

- Le mercredi 16 mai de 8h à 13h, à la Mairie
- Et le mercredi 23 mai de 8h à 13h, à la Cyber base de Mangot. Cette permanence sera réservée aux administrés souhaitant faire leur déclaration par internet.